

Inscription sur la liste d'attente :

Attribution d'un mouillage en zone de plates

Sur les zones de plates (en échouage), sont autorisés, selon la réglementation du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), les bateaux d'une longueur **inférieure à 5 mètres** et d'une motorisation **inférieure à 10 CV**.

Votre demande concerne :

 BOUEES JAUNES

Bateau ≤ à 4,50 mètres & moteur ≤ à 10 CV

 BOUEES ORANGES

Bateau ≤ à 5 mètres & moteur ≤ à 10 CV

 NOUVELLE DEMANDE D'INSCRIPTION **RENOUVELLEMENT** (entre le 1er et le 31 décembre)**NOM ET PRENOM** :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Courriel :

BATEAU :

TYPE (barrer la mention inutile)	NOM	IMMATRICULATION
Navire à moteur - Voilier		

LONGUEUR	TIRANT D'EAU	POIDS	PUISSANCE MOTEUR

EMPLACEMENT SOUHAITÉ :

- Secteur indifférent
 Secteur Est (TOUR VINCENT, KEBILOUET et LE LODO)
 Secteur Ouest (PEN ER MEN)
 Secteur de Roguedas (KERGUEN)
 Secteur de Moréac (ANSE DE MOREAC)

IMPORTANT : Votre inscription est valable uniquement pour l'année calendaire en cours.

- Vous devez impérativement renouveler votre inscription par écrit ou par courriel chaque année entre le 1er et le 31 décembre.

- Le non-renouvellement durant cette période entraîne une sortie de la liste d'attente.

Date et signature de la demande :

DATE DE RECEPTION ET VISA DU SERVICE :

NB : Pour garantir le traitement de votre demande, merci de vérifier que votre fiche est bien complétée